

Séance du mercredi 06 mars 2024

D24-03**NOMBRE DE
MEMBRES**

En exercice : 23

Présents : 15

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation
01/03/2024**Date d'affichage de la
convocation**
01/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le six mars, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean ROUSSEL.

Étaient présents : Mme ABELLA Jennifer, Mme CATHALA Aline, M. DAGOU Bernard, M. FUMANAL Marcel, Mme JARA Virginie, Mme KOPROWSKA Bogumila, M. LARRIE Thibault, M. LE GALLOUDEC Olivier, M. MANOU Stéphane, Mme REPIQUET Tessa, M. ROBERT Jean-Marc, M. ROUSSEL Jean, M. RUMPALA Patrice, M. TOUSSAINT André, Mme VILELA Céline.

Procurations :

Mme ARAVIT CROS donne pouvoir à M. ROUSSEL Jean ;
Mme BOURDIN Émilie donne pouvoir à Mme JARA Virginie ;
M. CHAUVET Pascal donne pouvoir à M. MANOU Stéphane ;
Mme CYRVAN Audrey donne pouvoir à Mme ABELLA Jennifer ;
Mme MILLET KHALKHAL Farida donne pouvoir à M. LE GALLOUDEC Olivier ;
M. LEROY Yves donne pouvoir à M. RUMPALA Patrice ;
Mme RUIZ Marie donne pouvoir à Mme VILELA Céline.

Étaient excusés : Mme ARAVIT CROS, Mme BOURDIN Émilie, M. CHAUVET Pascal, Mme CYRVAN Audrey, Mme MILLET KHALKHAL Farida, M. LEROY Yves, Mme RUIZ Marie.

Était absent : M. WALCH Julien

Urbanisme – Convention de servitude - ENEDIS

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2224-31 du Code générale des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 323-3 à L. 323-9 et R. 323-1 à R. 323-6 du Code de l'énergie ;

Vu le décret 67-886 du 6 octobre 1937 ;

Considérant qu'il convient de réaliser des travaux dans le cadre de la création de la ZAC du Rivel et de l'enfouissement de réseaux aériens via la parcelle section L n° 819 lieux-dits Las Pradettes, appartenant à la commune ;

**entendu l'exposé et après avoir délibéré,
le conseil municipal**

- **APPROUVE** la convention de servitude légale ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Annexe D24-03 : Convention de reconnaissance de servitude CS 06

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAZIEGE,

Monsieur le maire

Le secrétaire de séance

Jean ROUSSEL

Olivier LE GALLOUDEC

